



«L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES :
QUELS DÉFIS POUR LE 21^E SIÈCLE?»

*Discours d'ouverture prononcé par Madame Bonnie Campbell
lors de la conférence d'ouverture des 11^e Journées québécoises de la
solidarité internationale*

7 novembre 2007

Mesdames, messieurs,
Chers amis,

Je suis Bonnie Campbell, professeure au Département de Science politique, responsable du Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique et titulaire de la Chaire C.-A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement à l'UQAM.

Je voudrais vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à cette soirée d'ouverture des 11^e Journées québécoises de la solidarité internationale qui porte cette année sur un thème de toute première importance : le contrôle de l'exploitation minière et forestière.

Chaque automne, depuis 1996, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale organise les Journées québécoises de la solidarité internationale avec l'appui du ministère des Relations internationales du Québec.

Lors de ce rendez-vous annuel, le public québécois est invité à participer à de nombreuses activités qui lui permettent de s'informer sur les enjeux actuels de la solidarité internationale.

Au cours des 10 jours que dure l'événement, cette année du 8 au 18 novembre, les membres de l'AQOCI organisent dans plusieurs régions du Québec des conférences, des expositions, films et autres événements.

Au cours de cette soirée d'ouverture, nous aurons l'occasion d'entendre parler de différentes ressources naturelles, des défis particuliers que pose leur exploitation en écoutant les interventions de deux conférenciers remarquables : M. Émile Eyma et M. Riccardo Petrella.

Pour souligner toute l'importance de cet événement, j'ai le plaisir de passer la parole à deux intervenants: M. Brian Barton, président du conseil d'administration de l'AQOCI qui sera suivi de M. Gerry Sklavounos, député libéral de Laurier-Dorion et adjoint parlementaire de la Ministre du développement durable.

Mesdames, messieurs,
Chers amis,

Dans ce bref mot introductif et à l'invitation des organisateurs qui m'ont demandé de faire référence à l'exploitation minière, laissez-moi attirer votre attention sur un paradoxe.

Selon la Commission pour l'Afrique qui a publié en mars 2005 un rapport des plus intéressants intitulé « Notre intérêt commun » :

«les pays les plus dépendants des ressources naturelles en Afrique sont également ceux qui affichent les données les plus critiques sur le plan du développement humain» (tableau 4.1, p.170).

Mais, il y plus, selon la même Commission :

«Les pays dont les économies dépendent d'un seul produit de base ou de quelques-uns seulement, en particulier des ressources de valeur élevée telles que le pétrole et les autres minerais, sont souvent pauvres, ont des systèmes de gouvernance faibles et moins responsables et sont plus sujets aux conflits violents et aux chocs économiques.»¹ (Chapitre 5 «La paix et la sécurité : une nécessité», U.K, mars 2005, p.189)

Pourquoi? L'idée que l'explication résiderait seulement et avant tout dans des dysfonctionnements internes de ces pays: des dirigeants ineptes et corrompus, une mauvaise gouvernance interne à ces pays – bien que souvent avancée, est une réponse partielle et très incomplète.

Car ces pays riches en ressources naturelles sont solidement intégrés dans des réseaux commerciaux et d'investissement internationaux.

Les travaux que nous avons menés et que nous menons à l'UQAM sur la contribution au développement du secteur minier dans une série de pays africains laissent apparaître certains éléments d'explication et certains points communs.

¹ Commission pour l'Afrique, *Notre intérêt commun: Rapport de la Commission pour l'Afrique*, Chapitre 5 «La paix et la sécurité : une nécessité», U.K, mars 2005, p.189.

Ces éléments communs concernent la manière dont ces pays riches en ressources minérales ont été intégrés historiquement et en particulier depuis une vingtaine d'années au marché mondial.

D'un côté, ces pays se sont vus contraints par les institutions de financement multilatérales d'introduire des cadres législatifs des plus accueillants pour créer un environnement favorable et attirer l'investissement privé - notamment en réduisant les niveaux de redevances et d'imposition, en offrant des exonérations de taxes, en réduisant la participation nationale - à travers des générations de codes d'investissement et des codes miniers de plus en plus libéralisés.

De l'autre, dans la foulée des programmes d'ajustement structurel et à la demande des bailleurs de fonds (comme conditionnalité à l'accès aux fonds), ces pays ont dû réduire de manière drastique leurs budgets de fonctionnement et ainsi, ils ont réduit considérablement leur capacité de suivi et de mise en œuvre de leurs propres réglementations.

Un exemple, le Mali :

Grâce à l'introduction de législations incitatives aux investissements étrangers impliquant la réforme du code minier en 1991 et encore en 1999, les bailleurs de fonds ont voulu privilégier un schéma de croissance tirée par l'exploitation de l'or. Le Mali est devenu le 3^e producteur d'or de l'Afrique, mais en 2004, il se situe au 174^e rang sur 177 pays en termes d'Indices de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Effectivement, en 1997, l'or a remplacé le coton comme premier produit d'exportation. En parallèle, les bailleurs de fond multilatéraux ont exigé le démantèlement et la privatisation de la filière cotonnière - contre la volonté des dirigeants du pays. La filière cotonnière est en voie d'être privatisée.

a) Cependant sur le plan des retombées nationales : le secteur de la production industrielle de l'or implique environ 12 000 emplois - un dixième seulement du secteur dit « formel ».

Celui du coton impliquait 3,3 millions d'emplois. Le secteur de l'or est largement coupé des autres secteurs économique et complètement tourné vers l'exportation.

b) Malgré la générosité des concessions offertes, le secteur de l'or n'a que peu d'impact sur le développement économique global du pays. Selon une étude du FMI, en 2004, le secteur minier a ainsi créé 7% de la richesse nationale, soit à peine plus que les secteurs de l'élevage ou de la pêche.

c) L'or industriel au Mali est extrait par des procédés qui utilisent des quantités importantes de cyanure.

Des allégations de déversements accidentels ont été maintes fois mises de l'avant notamment par une société privée de consultants engagée par le gouvernement ainsi que par des ONG internationales.

Cependant, le pays n'a pas ses propres normes dans ce domaine et ce sont les compagnies elles-mêmes qui engagent des experts pour vérifier la conformité de leurs opérations.

En un mot, le pays n'a pas les ressources nécessaires pour faire le suivi.

Actuellement, il y a une forte présomption parmi les populations des villages environnants et certains sites industriels, dont Sadiola, que les taux très anormalement élevés de maladie pulmonaires et de fausses couches seraient dus à des problèmes de contamination liés à l'exploitation de l'or. Mais l'étude médicale commandée par le gouvernement et payée par le principal opérateur privé qui pourrait éclairer ces problèmes tarde à venir et ceci, depuis près de deux ans.

C'est donc de l'entreprise exploitante que dépend le pouvoir d'accepter ou de bloquer le contrôle de l'impact environnemental et sanitaire de son exploitation.

Par cet exemple, je voulais illustrer que lorsque l'on parle de l'exploitation des ressources naturelles, la « responsabilité sociale des entreprises », certes importante, n'est que la pointe de l'iceberg : ce qui est en jeu et ce qui est crucial c'est la question du contrôle des processus de mise en valeur:

Qui décide quels secteurs seront exploités? Comment ils le seront? Par qui ?
Qui décide de la répartition des revenus ? Et surtout qui s'accapare ces revenus?
Qui est responsable du suivi et de mesures de redressement s'il y a des dérapages environnementaux et des violations des droits de la personne?

Ainsi, dans un contexte où les inégalités se creusent - paradoxalement dans des pays riches en ressources naturelles – dans quelle direction chercher des pistes de solution?

On entend beaucoup parler des Objectifs du millénaire pour le Développement.

À mi-parcours de la date fixée pour atteindre ces Objectifs, 2015, il y a beaucoup d'insistances sur les efforts que les pays pauvres doivent faire pour réduire la pauvreté de moitié d'ici cette date.

On entend plus rarement dire que si les pays riches respectaient le 8^e objectif, en matière de leurs obligations 1) d'allègement de la dette, en ce qui concerne; 2) de corriger les asymétries des échanges commerciaux, notamment pour ce qui est des taux moyen de droits appliqués par les pays riches aux produits agricoles, textiles et vêtement provenant des pays pauvres; 3) de subventions agricoles pour protéger les agriculteurs des pays riches; 4) des prix payés pour les matières premières; 5) ou enfin des conditions dans lesquelles les contrats miniers sont signés...

En un mot, si les règles et pratiques commerciales et financières internationales étaient moins inéquitables, les 7 autres Objectifs du millénaire auraient été atteints il y a longtemps et l'aide ne serait qu'un outil d'exception et non pas un instrument de survie qui permet de boucler les budgets de nombreux pays,

présentés comme pauvres, mais qui permettent l'enrichissement de puissants intérêts au Nord.

Si nous revenons un instant aux ressources minières. Le Canada est, selon Ressources naturelles Canada, le pays le plus important pour ce qui est des investissements miniers en Afrique (outre l'Afrique du Sud qui concentre beaucoup de ses investissements dans son propre pays). De plus, il est prévu que les investissements miniers canadiens en Afrique vont s'accroître à un rythme très rapide, pour atteindre \$14 milliards en 2010.

Cependant, nous sommes toujours en attente de la réaction du gouvernement fédéral aux recommandations du Rapport des Tables rondes sur la Responsabilité Sociale des Entreprises dans le secteur extractif – rapport unanime déposé en mars 2007 qui innovait en proposant des mécanismes pour assurer le respect par les compagnies canadiennes de leurs obligations découlant des conventions internationales.

Et ce rapport n'allait pas jusqu'à considérer la question cruciale qui est celle de la part des recettes laissée par nos compagnies dans les pays riches en ressources naturelles où ces sociétés opèrent ou encore à souligner que des considérations de transparence exigeraient dans certaines circonstances (comme c'est le cas en République Démocratique du Congo) que soient revisiter les contrats miniers signés dans des conditions douteuses. ²

² « Historiquement et jusqu'à ce que l'instabilité politique et la guerre éclatent, le secteur d'extraction rapportait approximativement 75% du produit brut d'exportation, 25% du PIB du pays et 25% des revenus fiscaux. (a) Pas plus tard que 2001, la contribution enregistrée du secteur minier au PIB chuta à 7% et fût estimée à 9% en 2004. (b) Selon le FMI, les revenus fiscaux du gouvernement provenant des mines étaient de 2.9% en 2003 et 2.5% en 2004. L'exportation minière est aussi cruciale pour la production de devises d'échange en RDC : le FMI a récemment mis en garde que les devises étrangères – nécessaires pour payer l'importation et assurer le service de la dette – étaient à un niveau extrêmement bas (c) Rights & Accountability in Development, République Démocratique du Congo Contrats Miniers Clés du Katanga : Argument Economique de Renégociation, Juin 2007. p.3 (a) Voir Initiative de Transparence des Industries d'Extraction: <http://www.eitransparency.org/section/countries/_democraticrepublicofcongo>. (b) Idem (c) FMI, 'Statement at the Conclusion of an IMF Mission to the Democratic Republic of the Congo,' Press Release No. 07/55, 19 Mars2007.

Ce sont pour des raisons comme celles-ci que, dans beaucoup de pays d'Afrique qui possèdent d'énormes réserves minières et pétrolières, les Objectifs du millénaire ne seront pas atteints.

Pas par manque de ressources, ni seulement en raison d'une mauvaise gestion interne des pays, le Mali et le Ghana en sont la preuve, mais parce que les obstacles à leur atteinte résident dans l'asymétrie du système globalisé dont nous faisons partie et c'est pour cette raison que les responsabilités sont très largement partagées.

Et c'est justement parce qu'elles sont partagées que la nécessité de se tenir informé est si importante et que la solidarité internationale joue un rôle si crucial.

Pour nous aider à mieux comprendre ces enjeux et à voir comment assurer que la mise en valeur de l'exploitation des ressources se fasse au profit des populations concernées, et de manière respectueuse des droits de la personne et de l'environnement, nous avons le privilège d'accueillir deux éminents spécialistes : M. Émile Eyma et M. Ricardo Petrella.